

Mont de Marsan le 3 décembre 2024

Rapport du Gérant sur la dissolution anticipée

- Annonce des points inscrits à l'ordre du jour

Je vous réunis en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur les points suivants figurant à l'ordre du jour :

- Dissolution anticipée volontaire de l'entreprise
- Nomination d'un liquidateur

Je vous remercie de votre décision en cette assemblée

François Noirmain
Gérant

